

Date d'affichage : 21 /05/2026

**COMMISSION JURIDIQUE COUPE SENIORS
REUNION PAR MAIL DU 21/05/2026**

Membres consultés : MM R DEHONDT, B GOSSET, F LAHOUSSE, H. LANNOY et F. PLAYE.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 20/05/2026 :

COUPE DEFISPORTS D1 :

55645693 CALAIS CATENA A – RECQUES SUR HEM A. Forfait de CALAIS CATENA A. Homologué : CALAIS CATENA A 0 – RECQUES SUR HEM A 3 par forfait. Amende de 50€ à CALAIS CATENA.

55645699 COQUELLES SC B – ETAPLES AS B. Forfait de ETAPLES AS B. Homologué : COQUELLES SC B 3 – ETAPLES AS B 0 par forfait. Amende de 50€ à ETAPLES AS.

COUPE CLUB SPORT PRO D2:

55633121 BERCK AS B – VERCHOCQ US A. Réserves d'avant match de VERCHOCQ US A non valables, celles-ci concernent une autre compétition (championnat) Homologué : BERCK AS B 1 – VERCHOCQ US A 0. Amende de 30€ à VERCHOCQ US.

COUPE COTE D'OPALE D3 :

55645773 BLERIOT PLAGES USC C – CALAIS CATENA B. Par suite du forfait de CALAIS CATENA A en coupe DEFISPORT D1, forfait de CALAIS CATENA B. Homologué : BLERIOT PLAGES USC C 3 – CALAIS CATENA B 0 par forfait. Amende de 40€ à CALAIS CATENA.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le président : M. H. LANNOY.

Le Secrétaire : M. F. PLAYE.